Loi n° 1.349 du 25 juin 2008 modifiant le livre premier du Code pénal

Type	Texte législatif
Nature	Loi
Date du texte	25 juin 2008
Publication	Journal de Monaco du 4 juillet 2008[1 p.3]
Thématique	Pénal - Général

Lien vers le document : https://legimonaco.mc/tnc/loi/2008/06-25-1.349@2008.07.05

Article 1er

Voir les articles 4-1 à 4-4 du Code pénal.

Article 2

Voir les articles 29-1 à 29-8 du Code pénal.

Article 3

Voir l'article 392-1 du Code pénal.

Article 4

Voir l'article 392-2 du Code pénal.

Article 5

Sont abrogés les articles 83-6 et 83-7 du Code pénal ainsi que toutes dispositions contraires à la présente loi.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 4 juillet 2008
   ^ [p.1] https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2008/Journal-7867